



Service Relations Publiques

N°tél : 01 69 49 76 15

N/réf : NDA/SB/CD

DECISION N°98/238

OBJET : Convention de prestation de service relative à l'animation musicale de la cérémonie du 11 Novembre conclue avec L'ALERTE MONTGERONNAISE

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune doit avoir recours à une fanfare pour la cérémonie du 11 novembre 1998,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'Association dénommée "L'ALERTE MONTGERONNAISE" sise 41 bis rue des Bourguignons - 91230 MONTGERON

DECIDE

DE signer avec ladite association une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale de la cérémonie du 11 novembre 1998, pour un montant de 2 000 F TTC.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 2, sous-fonction 21, nature 6188.

Fait à Yerres, le 22 octobre 1998

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

